

Charte de participation à l'opération de compostage collectif en pied d'immeuble

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la Mairie de Paris propose dans mon immeuble une expérimentation de compostage collectif, afin de réduire les quantités de déchets à collecter et à traiter.

En tant que volontaire à cette action de développement durable, je m'engage à respecter les termes de cette charte :

Je m'engage à :

- Apporter dans le composteur ou lombricomposteur uniquement les éléments cités dans le guide qui m'a été remis (épluchures de fruits et légumes, marc de café, ...).
- Aérer le compost à chaque nouvel apport de matière organique à l'aide de l'aérateur disponible à proximité du composteur (cette opération n'est pas nécessaire pour un lombricomposteur).
- Noter chacun de mes apports sur le document mis à disposition à cet effet.

J'ai bien noté que :

- Une assistance à la mise en oeuvre de cette opération est assurée pendant 6 mois. En cas de difficulté une demande de prolongation argumentée devra être faite auprès de votre maître composteur.
- Parmi les volontaires de la résidence, un ou plusieurs guides composteurs s'occuperont du suivi des composteurs et de la récolte du compost constitué.
- Le compost obtenu sera à ma disposition ou sera utilisé dans le jardin.
- Un bio-seau m'est remis gracieusement afin de faciliter mes apports en déchets. Il m'appartient d'en prendre soin. Cet outil ne sera pas remplacé en cas de perte ou détérioration.
- En cas d'absence de matière sèche sur le site, la Ville de Paris en fournira pendant la période de suivi. Au-delà, en fonction de ses possibilités, des efforts et difficultés constatés pour être autonomes, la Ville continuera ou non à fournir la matière sèche. Pour le lombricompostage, la matière sèche est constituée de carton que les participants se procureront sur leur site.

Résidence :

Nom : Prénom :

Nb de personnes dans le foyer : E-mail :

N° du bâtiment : de l'étage : de l'appartement :

Propriétaire/Locataire : Téléphone :

Date :

Signature :